

# Adoptons les bonnes pratiques de la Science Ouverte



**Déposer**  
dans HAL



**Refuser**  
les APC



**Gérer**  
les données



**Respecter**  
le RGPD



**Stocker**  
et diffuser



**Consolider**  
son identité

La Science Ouverte s'inscrit aujourd'hui dans un **contexte institutionnel** bien balisé : plans nationaux pour la Science Ouverte du MESRI, plans d'action de l'ANR et du CNRS, programme Horizon Europe. Tous ces **financeurs** obligent ou incitent le chercheur à publier en accès ouvert, ouvrir ses données, adopter des bonnes pratiques (identité numérique, évaluation). Conformément aux engagements de la **charte pour la Science Ouverte** votée au CA du 22 juin 2021, l'URCA accompagne ses chercheurs dans la mise en œuvre de ces bonnes pratiques.

Ce guide recense les services disponibles ainsi que les contacts. Il est à noter que chaque unité de recherche dispose par ailleurs d'un **réfèrent Science Ouverte** que les chercheurs pourront solliciter avec profit sur toutes ces questions.

Tout savoir sur la Science Ouverte à l'URCA, consulter le calendrier des formations, identifier son référent Science Ouverte :

[www.univ-reims.fr/science-ouverte](http://www.univ-reims.fr/science-ouverte)

# 1. Publier en accès ouvert



## Déposer ses travaux dans HAL-URCA

**Le service aux chercheurs de la BU vous accompagne pour**

- procéder à la création du compte et au premier dépôt dans HAL
- déterminer la version du document à déposer, l'application ou non d'un embargo
- prendre contact avec l'éditeur dans le cas d'un chapitre d'ouvrage
- identifier et limiter les dépenses d'APC
- trouver des solutions de publication alternatives
- vérifier la fiabilité d'un éditeur

 [bu-chercheurs@univ-reims.fr](mailto:bu-chercheurs@univ-reims.fr)

**Le référent Science Ouverte** de votre unité de recherche vous accompagne aussi sur ces questions

L'archive institutionnelle HAL-URCA ([hal.univ-reims.fr](http://hal.univ-reims.fr)) regroupe en un seul endroit les publications de l'université. Chaque unité de recherche dispose sur ce portail d'une collection propre, alimentée par le dépôt régulier de ses chercheurs. Pour que cette alimentation fonctionne correctement, les auteurs ne doivent pas omettre de mentionner leur affiliation lors du dépôt.

Que déposer ? Tous types de travaux académiques sont acceptés par la plateforme à condition d'avoir obtenu l'accord des coauteurs et de ne pas contrevenir aux engagements pris avec un éditeur commercial si la publication fait l'objet d'un contrat. Pour les articles, la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 autorise le chercheur à déposer sa version auteur (le *post-print* ou *AAM = Author Accepted Manuscript*) à l'issue d'un embargo de 6 mois en STM, de 12 mois en SHS. Cet embargo est paramétrable dans HAL.



## Refuser les APC (Article Publishing Charges)

Faut-il nécessairement payer des APC pour publier en accès ouvert ? Non, il existe des revues en accès ouvert ne pratiquant pas d'APC : les revues « Diamant ». On les retrouvera sur le *Directory of Open Access Journal (DOAJ)* ; on consultera aussi avec profit les sites du centre Mersenne, de Scipost, d'Episciences et bien sûr d'OpenEdition (en SHS). Autre solution, la voie verte : le chercheur publie son article dans la revue sous abonnement sans payer d'APC et diffuse sa version auteur dans HAL à l'issue de l'embargo.

# 2. Prendre soin des données de la recherche



## Rédiger un plan de gestion des données

### DAT@URCA

L'atelier de la donnée à l'URCA regroupe l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir dans les différentes étapes du cycle de vie de la donnée : de la collecte à l'exposition, en passant par la FAIRisation, le stockage ou encore le choix d'un entrepôt

 [donnees-dataurca@univ-reims.fr](mailto:donnees-dataurca@univ-reims.fr)

### La DPO

accompagne les chercheurs pour les questions relevant de la réglementation relative à la protection des données personnelles

 [dpo@univ-reims.fr](mailto:dpo@univ-reims.fr)

L'ANR exige désormais de ses porteurs de projet l'élaboration d'un Plan de gestion de données (PGD) en amont, pendant et en aval du projet. Il existe un outil en ligne pour vous aider dans cette démarche : DMP-Opidor. Un accompagnement individuel est proposé par l'atelier.



## Agir en conformité avec le RGPD

Les formalités pour la mise en conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés sont effectuées auprès de la Déléguée à la protection des données (DPO). Des mesures garantissant la sécurité et la confidentialité des données sont prévues et documentées.



## Stocker et diffuser

L'atelier de la donnée apporte son appui à toutes les démarches liées au stockage temporaire (Solution de stockage sécurisé de la donnée scientifique, SSDS de l'URCA), à la FAIRisation et à la curation des données, au signalement et au dépôt des jeux de données dans [recherche.data.gouv.fr](http://recherche.data.gouv.fr), l'entrepôt national de partage et d'ouverture des données de recherche.

# 3. Consolider son identité numérique



**Le service aux chercheurs de la BU** vous accompagne pour  
→ paramétrer votre IdHAL et créer votre CV-HAL  
→ ouvrir un compte ORCID et l'alimenter  
→ alimenter le compte ORCID par les dépôts dans HAL

 bu-chercheurs@univ-reims.fr

Pour bien identifier un chercheur dans le contexte de la publication numérique, ses nom et prénom ne suffisent pas ! Adopter un identifiant unique garantit l'attribution de ses travaux à un chercheur malgré les changements et les variantes de nom ou encore les changements d'affiliation. Cela permet aussi de relier entre eux des produits issus de différentes sources en les attribuant correctement à un même auteur (brevet, publication, jeu de données, demande de subventions ou réponse à un appel à projets ANR). Exigé par les éditeurs et les agences de financement de la recherche, ORCID (*Open Researcher and Contributor ID*) est l'identifiant de chercheur interopérable et ouvert le plus usité.

Prendre soin de son identité de chercheur, c'est aussi faire un usage raisonné des réseaux sociaux de chercheurs (lesquels ne sont pas conformes aux principes de la Science Ouverte).

# 4. Mieux évaluer la qualité de la recherche

L'URCA a signé la déclaration de San Francisco dite *DORA* (*Declaration on Research Assessment*) le 8 mars 2022. Cette démarche engage l'établissement et les chercheurs à intégrer une approche qualitative à l'évaluation des travaux scientifiques dans les opérations de recrutement et de promotion, à mieux tenir compte de la qualité éditoriale des contenus mais aussi à apprécier la diversité des productions et des activités de recherche (en incluant entre autres l'élaboration de plans de gestion des données, la curation / FAIRisation de données, l'expertise de manuscrits, la participation à des revues ou plateformes d'édition en accès ouvert, le montage de partenariats, etc.)